



CONSEIL DE LA  
TRANSFORMATION  
ALIMENTAIRE  
DU QUÉBEC

---

## COMMENTAIRES SUR L'EXAMEN DU PROGRAMME D'EMBALLAGES ALIMENTAIRES DE SANTÉ CANADA

CONSEIL DE LA TRANSFORMATION ALIMENTAIRE DU QUÉBEC  
(CTAQ)

---

Présenté à SANTÉ CANADA  
M. Frank Geraghty

2 AOÛT 2024



## Table des matières

Le CTAQ.....	3
Introduction .....	5
Commentaires.....	6
Quels sont les obstacles réglementaires au commerce des emballages alimentaires au Canada et dans le monde?.....	6
En mettant l'accent sur les aspects liés à la santé humaine, les défis liés à l'atteinte des objectifs de prévention de la pollution environnementale pour les emballages alimentaires en plastique au Canada. ....	7
Les défis liés à favoriser la mise en place d'une économie circulaire des plastiques pour les emballages alimentaires au Canada.....	7
Vos suggestions sur les exigences réglementaires appropriées pour assurer la sécurité des matériaux d'emballage alimentaire et maintenir le commerce. ....	8
Les développements technologiques du recyclage mécanique ou chimique des plastiques pour l'emballage alimentaire.....	8
Les progrès technologiques en matière de matériaux d'emballage alimentaire de substitution, tels que les plastiques biosourcés ou biodégradables ; et.....	9
D'autres sujets qui vous intéressent et qui sont liés à l'emballage des aliments. ....	9
En résumé .....	10



## Le CTAQ

### Présentation

Le Conseil de la transformation alimentaire du Québec (CTAQ) est une consolidation des forces de l'industrie qui représente quatorze associations et plus de 600 entreprises membres. Le CTAQ regroupe ainsi 80 % du volume annuel d'affaires d'une industrie de plus de 40 milliards de dollars.

*Sa mission est d'orchestrer l'excellence et la croissance durable du secteur de la transformation alimentaire en appuyant ses parties prenantes et en unifiant l'écosystème.*

La transformation alimentaire est un solide pilier de l'économie canadienne et québécoise et un secteur qui rapporte :

- 1<sup>er</sup> secteur manufacturier en importance au Québec, tous secteurs confondus, avec 40,9 G\$ de livraisons manufacturières;
- 1<sup>er</sup> employeur manufacturier au Québec avec 75 000 emplois directs, 25 000 emplois connexes des parties prenantes et 135 000 emplois indirects;
- 2 000 entreprises réparties sur l'ensemble du territoire (2 200 établissements);
- 67 % de la production agricole québécoise est achetée et transformée par l'industrie;
- 18 % du total des livraisons manufacturières québécoises;
- 3,5 G\$ en revenus de taxation et de parafiscalité;
- 9,3 G\$ en produit intérieur brut en 2023;
- 1,6 G\$ en balance commerciale en 2022.

*Juste au Québec, considérant que chaque individu mange trois fois par jour, c'est approximativement **8 760 000 000** de repas qui sont consommés par année. Nous pouvons convenir que cela ne se fait pas sans impact sur tous les environnements : environnement – société – gouvernance (ESG)*



La position du CTAQ s'appuie sur l'expertise d'Éco Entreprises Québec (ÉEQ), l'organisme de gestion désigné (OGD) pour la gestion du système modernisé de collecte sélective au Québec et l'ITÉGA, l'Institut de technologie des emballages et du génie alimentaire, un centre collégial de transfert technologique (CCTT) rattaché au Cégep de Maisonneuve.

### Éco Entreprises Québec (ÉEQ)

Organisme privé à but non lucratif, Éco Entreprises Québec représente, depuis 2005, les producteurs mettant en marché des produits emballés, des contenants et des imprimés dans leur responsabilité de financer la collecte sélective. Nommé organisme de gestion désigné (OGD) en 2022, ÉEQ est le donneur d'ordres de la gestion de la collecte sélective au Québec dans une perspective de développement durable.

En tant que leader de la responsabilité élargie des producteurs (REP), ÉEQ développe, gère et conseille des solutions en économie circulaire à ses membres producteurs en vue de réduire leur empreinte environnementale. Pour y parvenir, ÉEQ place l'écoconception, la recyclabilité et la traçabilité au cœur de ses actions avec ses partenaires. ÉEQ continuera d'exercer son rôle d'organisme agréé durant la transition du régime de compensation vers la REP collecte sélective.

### ITEGA

L'Institut de technologie des emballages et du génie alimentaire (ITEGA) est un centre collégial de transfert de technologie (CCTT) intégré au Collège de Maisonneuve et œuvrant dans le secteur agroalimentaire. Avec une moyenne annuelle de 60 entreprises soutenues, l'ITEGA a pour mission d'accompagner les entreprises et les organisations dans leur démarche d'innovation et d'adoption de nouveaux savoir-faire en emballage et procédés alimentaires, afin qu'elles puissent être compétitives et proactives face aux tendances et à l'évolution des marchés. L'expertise du centre est transversale et associée aux axes des emballages alimentaires fonctionnels, des procédés agroalimentaires et de la valorisation de sous-produits.



## Introduction

Dans nos modes de vie actuels, l'emballage alimentaire permet la circulation des marchandises et donc l'accès à des produits qui sans cette protection n'auraient pas été accessibles.

Le CTAQ est soucieux de faire entendre la voix de ses membres et leur préoccupation en matière d'emballage. L'industrie de la transformation alimentaire s'engage au quotidien dans la réduction des emballages pour autant que le produit, sa durée de vie, sa qualité et son innocuité ne soient pas compromises.

Il est légitime d'affirmer que l'industrie de la transformation alimentaire est partie prenante des solutions à mettre en place pour une participation citoyenne active, responsable et durable.

Il faut cependant admettre qu'elle se trouve toujours confrontée aux enjeux de salubrité et d'innocuité (aspects de la contamination chimique des aliments) qui sont prioritaires pour cette industrie au-delà de toutes autres considérations.

La recherche de solutions suppose la mise en place de meilleures pratiques et en cela, l'industrie de la transformation alimentaire est largement engagée vers une migration des contenants et emballages plus durables pour autant que les solutions soient disponibles et accessibles pour le grade alimentaire.

Dans la transformation alimentaire, l'utilisation de l'emballage est un usage essentiel pour le transport notamment, mais surtout pour la salubrité et la sécurité (qualité) des aliments. L'emballage permet la conservation des aliments, la prolongation de la durée de vie et conséquemment la réduction du gaspillage. Il est le vecteur de communication des informations pour le consommateur.



## Commentaires

### Quels sont les obstacles réglementaires au commerce des emballages alimentaires au Canada et dans le monde?

Nous avons relevé et colligé plusieurs remarques émanant des entreprises avec lesquelles nous travaillons. Notons qu'il s'agit ici majoritairement de PME voire de TPE.

- Il y a un manque de cohérence et d'harmonisation entre certains règlements au sein de divers ministères, entre les différents paliers gouvernementaux ainsi qu'entre les provinces et les territoires. Ce qui donne lieu à une cacophonie indéchiffrable pour les entreprises.
  - Certaines réglementations imposent l'usage de matières ou de pratiques d'emballages les rendant non compatibles avec les infrastructures de recyclage.
  - Le bannissement ou les restrictions de certaines matières ou types d'emballage a pour effet d'orienter l'entreprise vers des matières de substitution dont les effets sur la santé, l'environnement sont inconnus ou mal pris en compte.
- Le processus de reconnaissance et/ou d'approbation du grade alimentaire (résines) n'est pas suffisamment clair (étapes, délais, coûts).

En ce qui concerne la réglementation canadienne sur les emballages et autres matériaux pour contact alimentaire, la liste des matériaux acceptés est maintenant obsolète ([Liste des polymères acceptables dans les matériaux d'emballage de produits alimentaires - Canada.ca](#)). La réglementation stipule que c'est de la responsabilité du fabricant de s'assurer de l'innocuité : *Les entreprises alimentaires doivent s'assurer que les matériaux de construction, les matériaux d'emballage et les produits chimiques non alimentaires qu'ils utilisent dans leurs installations sont sans danger et efficaces lorsqu'ils sont utilisés aux fins prévues.* [Lignes directrices concernant les matériaux de construction, les matériaux d'emballage et les produits chimiques non alimentaires à l'intention des établissements alimentaires - Agence canadienne d'inspection des aliments \(canada.ca\)](#)

- Il existe des barrières internationales (ex. EFSA) à l'exportation d'emballages fabriqués à partir de contenu recyclé en Amérique du Nord. Cela restreint les alternatives de choix potentiellement plus intéressantes.



## En mettant l'accent sur les aspects liés à la santé humaine, les défis liés à l'atteinte des objectifs de prévention de la pollution environnementale pour les emballages alimentaires en plastique au Canada.

- Privilégier les approches globales dans l'utilisation de matériaux et d'additifs. La réglementation doit tenir compte de la conformité de l'ensemble des composantes d'un emballage en contact direct avec l'aliment (résines, additifs) et assurer que la migration chimique entre emballage et produit respecte le seuil réglementaire et ceux dans différentes conditions d'utilisation de l'emballage
- Tenir compte des scénarios de gestion en fin de vie et par exemple, en ne pas prétendant pas que la compostabilité est inoffensive et prendre en compte la recyclabilité effective.
- La substitution du plastique par d'autres matériaux comme le papier/carton ou parfois des substituts réutilisables peuvent engendrer un bilan carbone sur leur cycle de vie plus élevé et ainsi contribuer aux changements climatiques qui affectent la santé humaine et celle des écosystèmes.
- La substitution du plastique par des alternatives en papier/carton est susceptible de contribuer à l'augmentation de l'utilisation et de la contamination aux PFAS dans l'environnement, ce qui affecte la santé humaine et celles des écosystèmes (principe de précaution, prévention, réduction à la source).

## Les défis liés à favoriser la mise en place d'une économie circulaire des plastiques pour les emballages alimentaires au Canada.

- Certains produits, ingrédients, formulations, nécessitent des emballages ayant des propriétés barrières les rendant plus difficilement recyclables ou compostables.
- L'intégration de contenu recyclé dans les emballages alimentaires peut s'avérer plus complexes dû aux risques d'innocuité chimiques associés.
- Approches globales dans l'utilisation de matériaux et d'additifs.
- Considération des scénarios de gestion en fin de vie.



- Travailler en collaboration et en synergie / cohérence entre l'amont (fabricants et producteurs) et l'aval (recycleurs) afin d'identifier les marchés secondaires.
- Ce sont les marchés secondaires qui vont influencer le type d'emballage à privilégier. Les fabricants doivent être plus proactif pour offrir des emballages fait de contenu recyclé et recyclable.

### Vos suggestions sur les exigences réglementaires appropriées pour assurer la sécurité des matériaux d'emballage alimentaire et maintenir le commerce.

- Règles claires pour l'innocuité, pour l'intégration de contenu recyclé et pour le contrôle des substances chimiques utilisées dans les emballages (fabriqués au Canada, mais aussi importés de l'international : traçabilité, transparence, cohérence, adéquation.
- Favoriser des approches harmonisées (effet de levier), supporter le déploiement d'emballage réutilisable conforme aux exigences en termes de santé et sécurité des matériaux, des usages, etc.
- Soutenir des projets de recherche appliquée permettant d'orienter les choix d'emballages qui répondent aux points ci-haut : santé et sécurité, innocuité, norme, etc.
- Harmonisation entre les produits importés et les produits du Canada (réciprocité des normes).

### Les développements technologiques du recyclage mécanique ou chimique des plastiques pour l'emballage alimentaire.

- S'assurer que les traitements chimiques n'altèrent pas la salubrité des aliments autant que le goût, la texture et la couleur par exemple.
- Soutenir les innovations pour une mise à l'échelle technologique.
- Les recycleurs (mécanique/chimique) et les fabricants ont besoin de règles claires et harmonisées pour permettre le recyclage en vue de l'atteinte du grade alimentaire. Autrement, les matières récupérées doivent être recyclées vers des marchés non alimentaires.





## Les progrès technologiques en matière de matériaux d'emballage alimentaire de substitution, tels que les plastiques biosourcés ou biodégradables ; et

- Les emballages biodégradables ne sont pas une voie à considérer tant que les secteurs de la collecte des matières organiques et des centres de compostage et de biométhanisation n'harmonisent pas leurs pratiques visant à accepter et traiter ces matières. Si de telles approches s'avéraient éventuellement prometteuses, il est nécessaire de les réfléchir de façon globale (holistique). Ainsi, la mise en marché des emballages, notamment les emballages biodégradables doit être conditionnelle à une gestion de fin de vie harmonisée aux étapes de la collecte des matières organiques, des centres de compostage et de biométhanisation.
- Dépendamment de la nature de leurs sources, les plastiques biosourcés peuvent être associés à une empreinte sociale et environnementale supérieure aux plastiques pétrochimiques ou d'autres matières d'emballage.
- Les gouvernements investissent le plus souvent dans le triage et le conditionnement, mais il faut également considérer le cycle d'innovation perpétuel dans lequel les fonds publics devraient investir, autant en amont qu'en aval de la chaîne.
- Les marchés secondaires devraient également être regardés avec plus de sérieux et d'attention sur le plan de l'investissement gouvernemental afin d'encourager l'économie circulaire.

## D'autres sujets qui vous intéressent et qui sont liés à l'emballage des aliments.

- Réglementation et contrôle des emballages importés au Canada (réciprocité des normes et contrôle à la frontière).
- La recyclabilité et l'économie circulaire.
- La communication environnementale (incluant le bon geste de tri et la recyclabilité).
- L'évaluation holistique de l'impact environnementale du produit alimentaire intégrant son emballage (culture des produits bruts et ingrédients, production de l'aliment et finalement l'emballage).



## En résumé

En somme, l'industrie de la transformation alimentaire doit naviguer avec soin entre les exigences de salubrité, les impératifs environnementaux et les défis réglementaires. L'hygiène, la salubrité et la sécurité des aliments ne doivent jamais être compromises, même dans le cadre de l'utilisation d'emballages recyclés ou recyclables. La transition vers des solutions plus durables doit se faire progressivement, en accord avec les avancées en recherche et développement pour les emballages de grade alimentaire.

Les coûts associés aux changements d'emballages doivent être soigneusement évalués, et un soutien financier est crucial pour permettre une évaluation complète des impacts tout au long du cycle de vie des emballages. En outre, pour maintenir la compétitivité des entreprises québécoises, il est essentiel d'harmoniser les normes et de prendre en compte l'ensemble de la chaîne de valeur, depuis la production jusqu'au recyclage.

Il est également important d'adopter une approche proactive pour résoudre les défis réglementaires et encourager l'innovation dans le domaine des emballages alimentaires. La collaboration entre les différents acteurs du secteur, ainsi que l'investissement dans la recherche et les technologies, joueront un rôle clé dans la réussite de cette transition vers une industrie plus durable et responsable.

En fin de compte, la réussite de cette démarche dépendra de l'engagement collectif à intégrer les considérations de santé, d'environnement et de salubrité et d'innocuité dans chaque aspect du cycle de vie des emballages alimentaires. Ce faisant, nous pourrons non seulement répondre aux attentes des consommateurs et des régulateurs, mais aussi contribuer positivement à la protection de notre planète pour les générations futures.

Le Conseil de la transformation alimentaire du Québec (CTAQ) a présenté ses commentaires sur l'examen du programme volontaire d'évaluation des emballages alimentaires dans le cadre des consultations de Santé Canada pour l'introduction d'un programme obligatoire de sécurité chimique pour les matériaux d'emballage alimentaire, d'ici mars 2027. Le CTAQ veut participer au groupe d'intervenants et contribuer à déterminer les sujets de discussion dans le cadre de séances d'engagement ciblées.